

TARIFICATION DES FRAIS de la « VAE » et de la « VAP » A compter de l'année 2019/2020

Avis favorable de la CFVU du 7 décembre 2018 –
Soumis à l'approbation du CA du 22 janvier 2019

VAE Individuelle (hors DIN)

Instruction de la demande et aide au montage du dossier	100 €	
Accompagnement méthodologique (facultatif)	Forfait 1200 € (20 heures)	
Frais d'expertise et d'organisation du jury de VAE	DUT / LICENCE - MASTER/INGENIEUR	DOCTORAT
	1000 €	1900 €

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)

VAE spécifiques (hors DIN)

VAE Démarche d'Entreprise et VAE Collective en partenariat	Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise
--	---

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)

Prestation post-jury VAE

Parcours post-jury si VAE partielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Calcul au prorata du coût du diplôme en fonction du volume horaire des enseignements restant à acquérir. ✓ 80 €/h tutorat et de suivi individualisé pour la réalisation et le suivi d'un travail spécifique prescrit par le jury
-------------------------------------	---

VAP (hors DIN)

Pour les demandes de validation des acquis professionnels (de type « dispense ou aménagement de parcours ») : Les dossiers sont examinés par la commission pédagogique du service commun de Formation Professionnelle Continue et sont soumis à la tarification suivante :

Instruction de la demande et aide au montage du dossier : 290 €

Validité de la demande d'entrée en formation : 2 années universitaires